



Chèque d'indemnisation perdu

Par **stef84ld**, le **17/08/2018** à **16:28**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire, car voilà, suite à une décision de justice, mon avocat a reçu le chèque d'indemnisation de l'assurance adverse (j'ai été renversé en voiture avec délit de fuite). Donc l'assurance a réglé à mon avocat qui me dit avoir remis le chèque à la CARPA. J'ai appelé la CARPA qui m'a répondu n'avoir rien eu de mon avocat. J'ai rappelé le cabinet et la secrétaire me dit l'erreur est humaine, certes sauf que moi quand j'ai réglé le chèque il a pas été perdu. Elle me dit d'attendre lundi pour voir où est ce chèque. Si par malheur, le cabinet a perdu mon chèque, quel recours puis je avoir ?

Dans l'attente de votre réponse, merci.

Par **Visiteur**, le **17/08/2018** à **23:15**

Bonjour

Avec une attestation de perte établie par le bénéficiaire, l'émetteur pourra mettre opposition au chèque et en émettre un nouveau.